



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-31

PORTANT SUR LA FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU PARKING SITUÉ AVENUE CHARLES DE GAULLE – PROCHE DU FUTUR LOTISSEMENT « LE CLOS DU CHATEAU »

Le Maire de la Commune de Lesches

Vu le code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE

- Article 1** Le parking situé avenue Charles de Gaulle, proche du futur lotissement « Le Clos du Château » sera exceptionnellement fermé du 22 juin au 12 juillet 2026 en raison de travaux.
- Article 2** L'entreprise TPIDF, représentée par Monsieur Olivier JUGEAU, 120 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77400 LAGNY-SUR-MARNE, est chargée d'effectuer des travaux au niveau du lotissement « Le Clos du Château » et est habilitée à cet effet à intervenir sur le parking aux dates précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.
- Article 3** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Brigade de la gendarmerie d'Esblly,
 - Entreprise TPIDF
 - Affichage en Mairie

Fait à Lesches, le 16/06/2026,
Le Maire, Nicolas LECLERE.

